

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mil seize le 30 juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou maire,

Étaient présents : Piriou Thierry, Larhantec Danièle, Joël HUET, Jacq Christian, , Péran Bruno, Zouaillec Yvon Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Crenn Gilles, Inizan Frédéric, Kerguillec Julien, Rodde Sylvie , le Bozec Sandrine Parcheminal Marie Claire , Dilasser Martine, Quere Joël

Absents: ,Gaouyer Nathalie (procuration D Larhantec), Croguennec Jean- François (procuration MC Parcheminal) , Fer Michel (procuration J Huet), Da Silva Maria des Lourdes (procuration T Piriou), Hameury Eddie

Secrétaire de séance Marie Claire Parcheminal a été élue secrétaire

- Plan Puri-annuel d'Investissement, budget eau potable

Le réseau d'eau potable est géré en affermage par la nantaise des eaux services. La commune est propriétaire du réseau mais concède sa gestion.

Lors du rapport annuel sur la gestion du service et en accord avec le concessionnaire, au vue des incidents techniques survenus au cours le l'exploitation il a été convenu de mettre en place un plan pluri annuel d'amélioration du réseau par remplacement de conduites anciennes et ou défectueuses. Un programme de 3 ans a ainsi été déterminé et chiffré par le service travaux de Morlaix communauté

En priorité 1

- Réhabilitation du réseau d'eau potable du secteur de la gare avec un passage sous la voie afin de renforcer la défense incendie du secteur du Brug Travaux estimés à 150 000 € pour une longueur de 950 ml un PI supplémentaire rue des jardins
- Le secteur de Ty Guen (conduite d'achat) sur une longueur de 1720 ml pour un montant estimé de 137 600 €
- Le secteur de La salle hors travaux réalisés en urgence sur le tablier SNCF sur une longueur de 760 ml pour un montant de 60 800 €

En priorité 2

- Secteur Calmette / Brassens sur une longueur de 810 ml pour un montant de 145 800 €

En priorité 3

- Secteur de la république avec bouclage rue de Keravel sur une longueur de 1000 ml pour une estimation de 120 000 € et PI supplémentaire
- Secteur de la chapelle avec renforcement de la défense incendie par un PI supplémentaire secteur sur une longueur de 1 735 ml pour un montant de 216 875€
- Secteur de Gorré Bloué sur une longueur de 630 ml pour un estimatif de 52 700 €

Ce programme de travaux est un prévisionnel susceptible de modification en fonction de l'état du réseau, et des « casses » qui pourraient survenir

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve le programme de travaux**
- **Autorise Le Maire à consulter sous forme de procédure adaptée**

- Initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques

Les élèves de l'école Jules Ferry bénéficient d'heures d'initiation au breton, dispensées chaque semaine par une association habilitée. KLT

Ce dispositif fait l'objet d'une convention financière avec le Conseil départemental pour la période 2013-2016. Dans l'attente de l'adoption du schéma linguistique départemental, prévue en octobre 2016, il est proposé une nouvelle convention d'une durée d'un an, correspondant à la prochaine année scolaire, 2016-2017. 5 classes sont concernées avec coût pour la collectivité de 2998.5 €

La collectivité s'inscrit dans ce dispositif depuis de nombreuses années et cette initiation donne satisfaction à l'équipe enseignante

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au financement de la langue bretonne dans les écoles primaires publiques pour la période de septembre 2016 à juin 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve la démarche**
- **Autorise Le Maire à signer la convention au titre de l'année scolaire 2016/2017**

- Schéma Départemental De Coopération Intercommunale (SDCI) Fusion du syndicat Mixte du Trégor et du syndicat du Haut Léon , proposition préfectorale. Avis du conseil municipal

Le Schéma Départemental de Coopération intercommunale adopté par arrêté préfectoral du 30 mars 2016 prévoit la fusion du syndicat mixte du Trégor et du syndicat mixte du haut Léon au 01/01/2017 pour ne former qu'un seul et unique syndicat.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son interrogation sur une mise en œuvre si rapide de cette fusion. Des dossiers importants pour le territoire sont portés par ces deux structures, PAPI, lutte contre les algues vertes... dossiers qui seraient suspendus le temps de mettre en place le nouveau syndicat .

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Emet un avis défavorable au projet de fusion proposé par le Préfet**

- Demande d'agrément de deux missions de service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 106.31 euros* par mois.(valeur 2016)

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

** Montant prévu par l'article R121-5 du code du service national (7.43% de l'indice brut 244).*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

DECIDE

Article 1 : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 01 septembre 2016 .

Article 2 : d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement de l'indemnité complémentaire prévue 'une indemnité complémentaire prévue par l'article R121-5 du code du service national (7.43% de l'indice brut 244).

- Transfert de compétence eau et assainissement collectif à compter du 01/01/2017 à Morlaix communauté, décision du conseil municipal

Le conseil communautaire lors de sa séance du 9 mai 2016 a approuvé le principe du transfert de compétence eau et assainissement des eaux usées au 01 janvier 2017. Cette décision s'inscrit dans le paysage législatif revisité avec l'application de la loi NOTRe du 07 août 2015 qui fixe des échéances au profit des communes en termes de compétences eau et assainissement.

L'article 66 de la loi NOTRe fixe le transfert des compétences eau et assainissement (eaux usées et eaux pluviales) au 01 janvier 2020. De même, le transfert de compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI° s'applique au 01 janvier 2018 pour le compte des EPCI.

C'est dans ce cadre que la réflexion portée par Morlaix communauté depuis 2013 et relancée sous le présent mandat s'inscrit, une démarche volontariste de prise de compétence anticipée au 01/01/2017.

Après avoir évoqué les enjeux pour le territoire, et les engagements de Morlaix communauté dans le cadre du transfert de compétences

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 mai 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 19 voix pour et 2 abstentions

- **Se prononce pour un transfert de compétence eau et assainissement des eaux usées au 01/01/2017 à Morlaix communauté**

- Budget Assainissement et budget eau potable : décisions modificatives budgétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget **assainissement** de l'exercice 2016

DEPENSES

Chapitre	Article		Montant
20	203	Etudes	+10 000
23	2315	Immobilisations corporelles	- 10 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget **Alimentation en eau** de l'exercice 2016

DEPENSES

Chapitre	Article		Montant
21	2156	Matériel spécifique d'exploitation	- 20 000
23	2315	Immobilisations corporelles	+ 20 000

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon Trégor, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

Le SAGE est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire (bassin versant)

Il établit un « projet commun pour l'eau » identifie et protège les milieux aquatiques sensibles et définit les actions de développement de la protection de la ressource en eau. L'ensemble des acteurs locaux participe à l'élaboration de ce document (collectivités, agriculteurs, associations, services de l'Etat ...)

Le SAGE Léon/Trégor développe 6 objectifs prioritaires et un calendrier de mise en œuvre , déclinés en 80 fiches actions

- Améliorer la qualité de l'eau
- Préserver le littoral
- Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques
- Sécuriser la ressource en eau potable
- Lutter contre les inondations
- Lutter contre les subversions marines et l'érosion côtière

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Léon/Trégor**

- Subventions

La commission Sport vie associative propose d'accorder les subventions suivantes

	Précédemment Alloué	Cm 30/06/2016	TOTAL
--	---------------------	------------------	-------

Associations extérieures			
Asso de jumelage Pays de Morlaix-REO		150 €	150 €
Comité de jumelage Pays de Morlaix - Wurselen		80 €	80 €
RASED Morlaix		250 €	250 €
Skol Diwan Montroulez		300 €	300 €
		780 €	780 €

SPORTS			
Kumo Judo		643 €	643 €
Tao dragon celtik (boxe chinoise)		529 €	529 €
Skol Gouren Pleyber		518 €	518 €
Armorik moto-club		214 €	214 €
Courir à Pleyber		355 €	355 €
Courir à Pleyber /ronde des fougères		1 000 €	1 000 €
Badminton club		930 €	930 €
Cyclos		432 €	432 €
Etoile sportive	500	6 030 €	6 530 €
Pleyber basket club		4 893 €	4 893 €
LBB		reporté septembre	
PSM Handball		4 752 €	4 752 €
	500	20 296 €	20 796 €

AUTRES			
Comité d'animations	11 000 €	0	11 000 €
Amicale Laique (243 x2,20)		534,60 €	534,6 €
APE (243x 7,40)		1 798,20 €	1 798,2 €
APEL ST Pierre (101x7,40)		747,40 €	747,4 €
Sté communale de chasse		300 €	300 €
Sté de chasse "La Diane "		100 €	100 €
Art floral : rbt de frais de formation		129 €	129 €
Comité de jumelage de LosTwithiel		100 €	100 €
Ar Redadeg	400		400 €
Pleyber-Patrimoine	300		300 €
	11 700 €	3 709 €	15 409,20 €

total général **12 200 €** **24 785 €** **36 985 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Adopte les propositions de la commission Sport Vie Associative**

- Tarifs cantine scolaire

La CAF a informé les collectivités partenaires de l'obligation pour elles de proposer à compter du 01 janvier 2017 des tarifs périscolaires liés au quotient familial . De ce fait les tarifs périscolaires évolueront l'an prochain. Un travail et une réflexion vont être engagés sur ce thème dès la rentrée de septembre

La commission propose donc de ne revoir que le tarif de repas.

.La commission enfance jeunesse propose le tarif de cantine suivant

Le repas : 3.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le tarif proposé
- Dit qu'il est applicable à compter du 01/09/2016

- Consultation Voirie 2016, programme des travaux, autorisation à consulter

La commission travaux a travaillé sur le programme voirie 2016 et propose les travaux suivants :

Parking école maternelle = 15 000€

Rue Pasteur = 120 000€

Rue de Kerguelen = 20 000€

Reprise parking maternelle. = 10 000€

Point à temps automatique. = rte du cloître / rte du vallon du pont - Roch kreis / rte Trévalan à Kerrach = 20 000

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est confiée au service Travaux de Morlaix communauté

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme et le montant des travaux
- **Confie** une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage au service Travaux de Morlaix Communauté
- **Autorise** Le Maire à consulter sous forme de procédure adaptée
- **Autorise** Le Maire à signer les actes nécessaires

- Tableau des effectifs

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu l'avis favorable de la commission du personnel

Considérant que les besoins des services nécessitent la modification du tableau des effectifs,

Création

Filière	Grade	Durée hebdo	Date d'effet
Animation	Adjoint d'animation 1 ère classe	35h	01/07/2015

Bibliothèque	Agent de conservation des bibliothèques de 2 cl	31h .30	01/09/2016
---------------------	--	----------------	-------------------

Suppression

Filière	Grade	Durée hebdo	Date d'effet
Animation	Adjoint d'animation 2 ème classe	35	01/07/2015
Bibliothèque	Agent de conservation des bibliothèques de 2 cl	30	01/09/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Modifie le tableau des effectifs**

- Motion de soutien Relais Parents Assistantes Maternelles

Le Relais Parents Assistants Maternels du territoire de Morlaix (dirigé par l'association Don Bosco) est sous le coup de la fermeture.

A Pleyber Christ le RPAM c'est une permanence tous les vendredis matin des semaines impaires. Le RPAM du Territoire de Morlaix est un lieu pour les parents, les enfants, les assistants maternels et autres professionnels de la petite enfance.

Il informe sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire : crèche, halte-garderie, chez un assistant maternel, accueil à domicile..., les disponibilités des assistants maternels, les droits et les aides dont ils peuvent bénéficier ; les devoirs des employeurs ; < il apporte soutien dans la réalisation d'un projet d'accueil, d'un contrat de travail

Il est aussi à la disposition des futurs assistants maternels pour les informer sur la professionnalisation, la demande d'agrément, leurs obligations et leurs droits en tant que professionnel de la petite enfance pour les accompagner dans leur profession (contrat de travail, convention collective, rémunération...).

Il propose des temps d'information et d'échanges autour des leurs pratiques professionnelles, des conférences et des soirées à thème, des ateliers et des animations, la possibilité de rencontrer d'autres professionnels et met à leur disposition des documentations spécifique, des espaces de jeux et de rencontres.

Pour les enfants c'est aussi, des temps d'éveil pour les enfants non-scolarisés accompagnés d'un adulte (assistant maternel, garde à domicile, parents...) (bébés lecteurs

C'est est service très apprécié des assistants maternels, isolés dans l'exercice de leur profession. 250 d'entre eux fréquentent ce service mais aussi nombre de parents qui viennent également y chercher conseil et soutien administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Souhaite le maintien de ce service au plus près de la population**

Autorisation de déposer des autorisations d'urbanisme

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser, à chaque fois que nécessaire, Monsieur Le Maire, de déposer au nom de la commune, les demandes de permis de construire, de déclaration préalable, de permis d'aménager, permis de démolir

En effet, le Code de l'Urbanisme dispose en son article R 421-1-1, 1er alinéa, que la demande de permis de construire est présentée soit par le propriétaire du terrain ou son mandataire, soit par une personne justifiant d'un titre l'habilitant à construire sur le terrain, soit par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation dudit terrain pour cause d'utilité publique et comme l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

(délégation au Maire) ne prévoit pas ce point, les services instructeurs souhaitent toutefois que Monsieur le Maire soit habilité expressément par le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Habilité Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés."

Enquête publique Crenn Travaux publics

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté du 14 juin le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement du 5 juillet au 01 août à la demande de la société Crenn Travaux Publics en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieu dit le vallon, du pont en Saint-Thégonnec –Loc -Eguiner

Le dossier n'apporte pas de remarque particulière. Un courrier sera toutefois adressé au commissaire enquêteur afin d'appeler l'exploitant à une vigilance quand aux itinéraires prévus pour la desserte de ce lieu de stockage . La commune rappelle que la voie communale n'est pas structurée pour supporter le trafic supplémentaire engendré par l'exploitation projetée.

Divers :

La fête de la musique a encore été cette année une belle réussite qui réunit toutes les générations. Il est rappelé que l'ensemble des bénéfices de cette soirée est redistribué aux enfants des écoles Bravo à tous les bénévoles et au comité d'animation

Les championnats départementaux de natation se sont déroulés dans le bassin extérieur le weekend dernier. Un record départemental y a été établi. Cette manifestation se déroule depuis 2 ans à la piscine de Pleyber et fait l'unanimité auprès des clubs finistériens